

Mesures prises concernant les questions issues de la 29^e Conférence du PROE (2019)

Ordre du jour	Décisions de la Conférence/demandes des Membres	Principales mesures prises
<p>POINT 5.3 DE L'ORDRE DU JOUR : Les progrès pour atteindre les résultats du PIP 2018/2019</p>	<p>La Conférence :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. prend acte des progrès en matière de réalisation du programme de travail et du budget 2018/2019, et des résultats stratégiques du PIP 2018/2019 ; 2. examine les enseignements tirés au cours de la première année de fonctionnement du mécanisme de planification et de comptes rendus du PIP ; et 3. prend acte que le mécanisme de planification stratégique du PIP sera évalué une fois le second PIP (2020-2021) achevé. 	<p>Voir le Point 5.3 de l'ordre du jour : Résultats stratégiques du PIP 2018/2019</p>
<p>POINT 6.1 DE L'ORDRE DU JOUR : Cadre pour le régionalisme dans le Pacifique</p>	<p>La Conférence :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. prend acte des dernières informations relatives à l'implication du PROE pour la mise en place du Cadre pour le régionalisme dans le Pacifique ; 2. prend note des recommandations de l'examen intérimaire du Cadre pour le régionalisme dans le Pacifique et demande au Secrétariat de s'engager dans le processus de vision du Pacifique bleu pour 2050 ; et 3. préconise la révision du Cadre pour le régionalisme dans le Pacifique pour s'assurer que les priorités régionales appuient les priorités des pays et territoires insulaires du Pacifique. 	<p>Voir le Point 6.1 de l'ordre du jour : La vision d'un Pacifique bleu et de la stratégie à l'horizon 2050</p>
<p>POINT 6.3 DE L'ORDRE DU JOUR : Cadre océanien pour un développement résilient et Partenariat pour la résilience dans le Pacifique</p>	<p>La Conférence :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. note les résultats de la réunion inaugurale sur la résilience océanienne de 2019 ; 2. demande au groupe de travail du Partenariat pour la résilience du Pacifique (PRP) de fournir une mise à jour annuelle à la réunion du PROE sur les progrès du partenariat ; 3. prend acte du rapport du groupe de travail PRP et accueille favorablement les travaux en cours dans le cadre de la mise en œuvre des modalités de gouvernance du PRP ; et 4. note les progrès réalisés par le Secrétariat dans le cadre du recrutement du Coordinateur du Développement résilient dans le Pacifique/PPR. 	<p>Voir le Point 11.1.2 de l'ordre du jour : Cadre océanien pour un développement résilient et Partenariat pour la résilience dans le Pacifique</p>
<p>POINT 6.4 DE L'ORDRE DU JOUR : Mise en place du bureau sous-régional septentrional</p>	<p>La Conférence :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. note que le Bureau septentrional du PROE commencera ses activités en 2019, comme prévu au budget ; 2. note également que le responsable du bureau de transition collaborera avec le groupe de travail du bureau du nord pour : <ol style="list-style-type: none"> a) élaborer un plan de travail b) affiner davantage le modèle de fonctionnement c) préparer un budget pour 2020 d) trouver d'autres sources de financement ; 3. demande qu'une évaluation des progrès accomplis soit fournie d'ici à 2021 à la 30^e Conférence du PROE. 	<p>Le Bureau septentrional du PROE a été officiellement ouvert le 1^{er} novembre 2019 à Majuro, Îles Marshall, en présence de David Paul, ministre adjoint des îles Marshall rattaché au Président et au ministre de l'Environnement.</p>
<p>POINT 7.2 DE L'ORDRE DU JOUR : 10^e Conférence des Îles du Pacifique sur la conservation de la nature et les aires protégées</p>	<p>La Conférence :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. approuve la conférence en tant que processus important pour une contribution régionale au Cadre mondial de la biodiversité pour l'après 2020 ; et 2. encourage les Membres à envisager le soutien à la conférence en parrainant la participation des principales parties prenantes nationales, ou par d'autres contributions financières nécessaires à la mise en œuvre de la conférence. 	<p>Voir le Point 7.1 de l'ordre du jour : 10^e Conférence sur la conservation de la nature</p>

Ordre du jour	Décisions de la Conférence/demandes des Membres	Principales mesures prises
<p>POINT 7.3 DE L'ORDRE DU JOUR : Cadre de la biodiversité post-2020</p>	<p>La Conférence :</p> <ol style="list-style-type: none"> approuve l'approche régionale que propose le PROE pour contribuer au Cadre de la biodiversité post-2020 avant la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique en octobre 2020 ; et encourage les pays à soumettre leurs propres contributions au Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique pour le Cadre de la biodiversité post-2020. 	<p>Voir le Point 7.2 de l'ordre du jour : COP 15 de la CDB et Cadre sur la biodiversité post-2020</p>
<p>POINT 9.2 DE L'ORDRE DU JOUR : Rapport du Comité d'audit</p>	<p>La Conférence :</p> <ol style="list-style-type: none"> félicite le Secrétariat pour les résultats positifs en 2018 ; encourage la direction à maintenir le compte de réserves positif à long terme ; salue les efforts du Directeur général et de tout le personnel pour la réalisation rapide et satisfaisante des comptes financiers et de l'audit ; salue le processus renforcé mis en place par le Secrétariat en vue de fournir les états financiers provisoires au Comité d'audit pour examen avant la publication de l'avis de l'audit final, et la consultation entre le CA et l'Auditeur externe ; reconnait l'amélioration des contrôles internes, y compris l'achèvement de la Politique de prévention de la fraude et de protection des dénonciateurs et du registre des risques, ainsi que le travail considérable effectué et en cours sur les informations et les systèmes liés aux finances et aux projets ; prend acte que la réception tardive des contributions volontaires des membres demeure un problème, ce qui entraîne des contraintes financières sur le budget annuel du Secrétariat, et demande que lesdits Membres règlent leurs contributions volontaires au Secrétariat en temps opportun ; demande au Secrétariat de traiter la question des ressources humaines au sein de l'Unité d'audit interne dans la mesure où les ressources le permettent ; et prend acte approuve le rapport du Comité d'Audit pour la période juillet 2018/juillet 2019. 	<p>Voir le Point 9.1 de l'ordre du jour : Rapport du comité d'audit</p>
<p>POINT 9.3 DE L'ORDRE DU JOUR : Harmonisation des rémunérations du CORP</p>	<p>La Conférence :</p> <ol style="list-style-type: none"> prend acte du fait qu'il n'y a eu aucune avancée sur le travail concernant l'harmonisation en matière de rémunération du CORP ; prend acte qu'en l'absence d'une position claire de la part des agences du CORP participantes et des PDG du CORP, le Secrétariat continuera d'appliquer la méthodologie et les systèmes du CORP jusqu'à ce qu'il ne soit clairement plus possible de maintenir l'harmonisation des rémunérations ; valide le recours du Secrétariat à un consultant indépendant qualifié pour étudier son système de rémunération afin de veiller à ce qu'il reste compétitif sur le marché actuel local et international de l'emploi ; et approuve la création d'un groupe des Amis du Président qui se réunira entre les sessions pour examiner la proposition du Secrétariat relative à l'adoption d'un mouvement salarial pouvant atteindre 300 000 USD au total pour l'ensemble du personnel, sous réserve d'une identification claire des fonds spécifiques disponibles. Les Amis de la Présidence présenteront un rapport au Conseil d'administration 2020 pour décision. Le Conseil d'administration peut prendre une décision à ce sujet. 	<p>Voir le Point 9.6 de l'ordre du jour : Évaluation de la rémunération du personnel - Conditions générales</p>

Ordre du jour	Décisions de la Conférence/demandes des Membres	Principales mesures prises
<p>POINT 9.8 DE L'ORDRE DU JOUR : Processus de recrutement du Directeur général du PROE pour 2021</p>	<p>La Conférence :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. réaffirme que la réunion du PROE superviserait le processus de recrutement du prochain Directeur général du PROE prévu pour 2021. Le Secrétariat lancera le processus au cours du dernier semestre de 2020 en communiquant directement avec tous les Membres au sujet du processus et des exigences conformément au Règlement intérieur pour la nomination du Directeur général, afin qu'un rapport contenant une recommandation soit prêt à être examiné par la réunion du PROE en 2021 ; 2. approuve la modification de la durée du mandat du Directeur général, qui passe de trois ans actuellement à quatre ans dans un premier temps, avec possibilité de renouvellement pour deux ans supplémentaires en fonction des performances et des besoins du Secrétariat. 	<p>Voir le Point 9.8 de l'ordre du jour : Processus de recrutement du directeur général pour 2021 – huis clos</p>
<p>POINT 11.1 DE L'ORDRE DU JOUR : Plan de mise en œuvre des performances et cadre de résultats du PROE 2020/2021</p>	<p>La Conférence :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. approuve le Plan de mise en œuvre des performances 2020/2021 ; 2. approuve le Cadre de résultats 2017/2026 ; 3. examine et émet un avis sur le processus proposé par le Secrétariat pour l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'action des États et territoires ; et 4. approuve le résultat additionnel sous l'objectif organisationnel 2.1, à savoir que la question du genre et du handicap est intégrée dans tous les programmes du PROE. 	<p>Voir le Point 5.3 de l'ordre du jour : Résultats stratégiques du PIP 2018/2019</p> <p>Voir le Point 9.3 de l'ordre du jour</p> <p>Voir le Point 5.3 de l'ordre du jour</p>
<p>POINT 12.1.5 DE L'ORDRE DU JOUR : Mise à jour du 5^e Conseil météorologique du Pacifique (CMP-5)</p>	<p>La Conférence :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. prend acte des conclusions de la cinquième réunion du Conseil météorologique du Pacifique (CMP-5) ; 2. prend acte de la nouvelle feuille de route du Programme scientifique océanien sur le changement climatique et sur les recherches scientifiques associées ; 3. remercie le Gouvernement du Samoa d'avoir organisé la réunion, l'Organisation météorologique mondiale (OMM), le Secrétariat du Système d'alerte rapide aux risques climatiques (CREWS), Environnement et changements climatiques Canada (ECCC), Impact Project (analyses climatiques), le Ministère australien des Affaires étrangères et du Commerce (DFAT par l'intermédiaire de la CSIRO), l'Université de Hawaii et le Bureau australien de météorologie (BoM) dans le cadre du Programme de soutien océanoclimatique pour le Pacifique (COSPPac) ; et 4. souhaite que le Partenariat pour le service météorologique du Pacifique - Pacific Met Desk - continue de travailler avec les Services météorologiques et hydrologiques nationaux et ses partenaires pour réaliser les actions du CMP-5. 	<p>Voir le Point 11.1.1 de l'ordre du jour : Faits marquants du programme de travail 2020/2021</p>
<p>POINT 12.4.2 DE L'ORDRE DU JOUR : Lignes directrices régionales sur les évaluations stratégiques de l'environnement (ÉSE)</p>	<p>La Conférence :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. prend acte des efforts du Secrétariat pour faire avancer l'élaboration des lignes directrices des ÉSE destinées aux ÉTIO et territoires ; 2. valide le processus proposé pour finaliser les lignes directrices des ÉSE qui inclut des activités clés de renforcement des capacités et de sensibilisation pour les Membres en tant qu'aspects fondamentaux de ce processus ; et 3. valide l'échéancier proposé pour remplir les lignes directrices des ÉSE afin que le Conseil exécutif les examine lors de sa réunion en 2020. 	<p>Voir le Point 11.4.2 de l'ordre du jour : Directives régionales en matière d'Évaluation environnementale stratégique (ÉES)</p>